

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2013/0018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
31 FBG DES CONDAMINES
84300 CAVAILLON

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : PONCET Norbert — CALVIERE Gérard – PELISSIER Laurence - DEVINE marc

Excusé : - PECOULT Jocelyn

Syndic suppléant : LIENS Charles

Excusés : OLIVIER Denis – LIENS Edmond

L'an deux mille treize et le dix huit décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :

DEMANDE COMPLEMENTAIRE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'IRRIGATION

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Le président rappelle que le contrat de canal prévoit la réalisation d'un Schéma Directeur d'Irrigation et les conditions d'attribution du marché public pour la réalisation de ce Schéma Directeur d'Irrigation. Après négociation auprès des deux meilleurs candidats, comme cela était prévu dans le règlement de consultation, et analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse a été faite par le groupement PURE ENVIRONNEMENT / HYDRIE.

Le comité syndical a retenu, lors de sa réunion du 20 novembre dernier, l'offre du groupement PURE ENVIRONNEMENT/ HYDRIE pour un montant de 57 225.00 euros H.T.

Le contrat de canal prévoyait un montant global de 50 000 € HT pour réaliser cette étude. Afin de compléter le plan de financement du Schéma Directeur, le Président propose de solliciter les partenaires financiers initiaux sur la base des 7 225 € HT supplémentaires, selon la répartition suivante :

- AGENCE DE L'EAU RMC 50%
- REGION PACA 15%
- CONSEIL GENERAL 84 15%
- AUTOFINANCEMENT 20%

Le président propose au comité de se prononcer sur cette demande d'aide complémentaire et son plan de financement

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition du Président et la demande d'aide complémentaire sur la base de 7 225 euros H.T., et son plan de financement et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Président
Mr DOMINIQUE Pierre

